



MAINTIEN DE L'ELEVAGE EN ZONES HUMIDES

Vallée et Baie de Somme



Syndicat Mixte
Baie de Somme
Grand Littoral Picard



Établissement public du Ministère chargé
du développement durable



Conservatoire
d'espaces naturels
Picardie



Baie de Somme 3 Vallées



PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE

Le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard est un établissement public créé en 1974 qui associe le département de la Somme et les 18 communes côtières.

Son objet est de favoriser le développement de la côte de la région Picardie et de son arrière-pays.

Ses missions :

- **l'équipement et l'aménagement du territoire**
- **l'exploitation de sites touristiques majeurs**
- **la préservation et valorisation des milieux naturels**



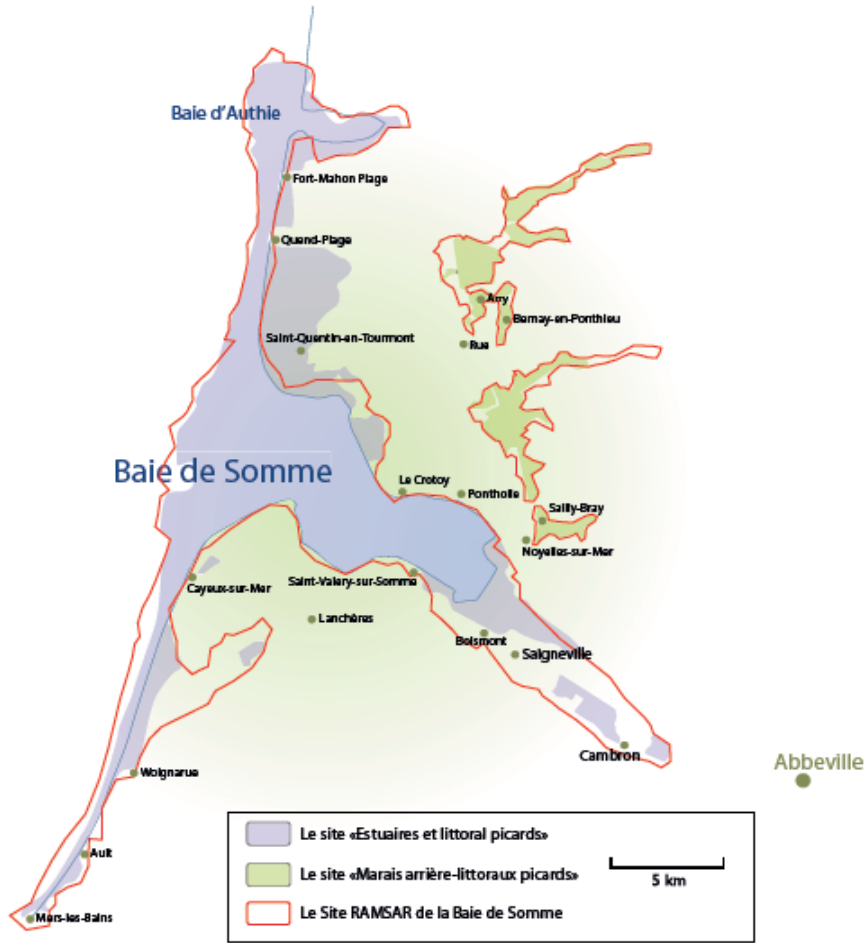
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Des enjeux écologiques majeurs

- ZNIEFF
- ZICO
- RAMSAR
- NATURA 2000
-



Les sites Natura 2000 et RAMSAR



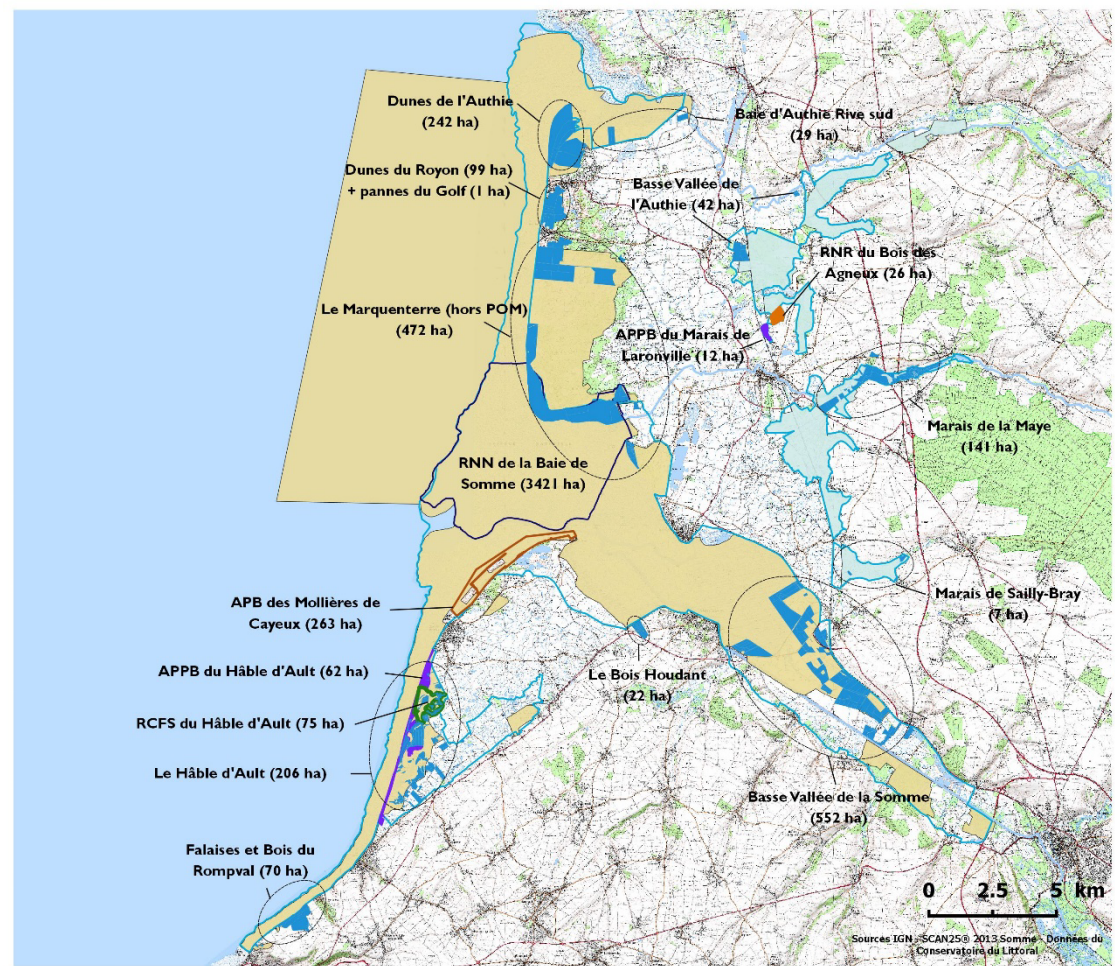


PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Avec de nombreux sites protégés :

- RNN
- RNR
- RCFS
- APB
- ...

Le SMBS gère près de 5500 ha de milieux naturels



Carte des sites gérés et animés par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard au 1er janvier 2022

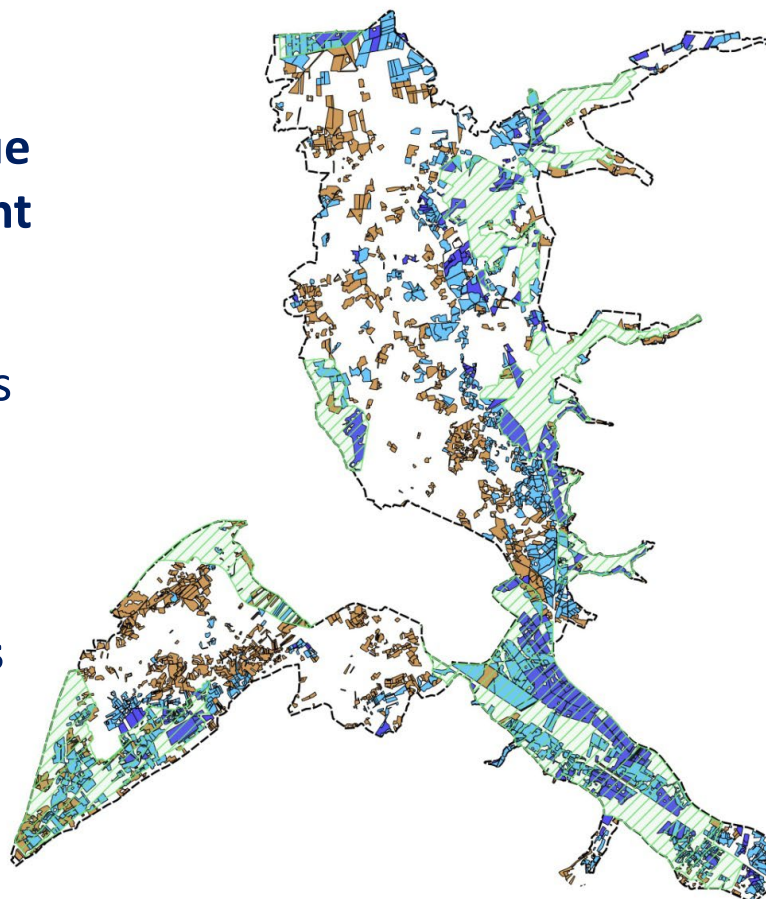


L'AGRICULTURE EN PMP

Les surfaces en herbe et l'élevage est plus présent que dans le reste du département

- En 2020 : 6093 ha de prairies en PMP déclarées à la PAC (46% de la SAU)

15 % des prairies du département sont localisées en PMP mais régression de 20% des prairies permanentes dans le département depuis 2008!



Carte des prairies de la Plaine Maritime Picarde



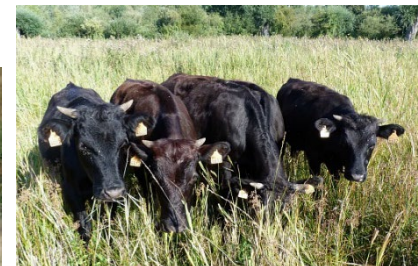
2 0 2 4 km

Légende	
Prairies de la Plaine Maritime Picarde :	
	Prairies hygrophiles
	Prairies mésohygrophiles
	Prairies mésophiles
Délimitations du territoire :	
	Périmètre Plaine Maritime Picarde
	Périmètre Ramsar (continental)



UN TERRITOIRE DE POLYCULTURE ÉLEVAGE

- Environ 300 éleveurs
- 7000 ha de prairies majoritairement humides → **321 ha de prairies détruites pour être cultivées depuis 2008**
- Des systèmes en polyculture/élevage : ↗ **des cultures Pdt, Betteraves, ↘ du cheptel bovin**
- Une population agricole vieillissante : **40 % + de 50 ans mais des jeunes qui souhaitent s'installer**
- Des exploitations qui s'agrandissent : **surface moyenne a été X 2 en 20 ans (50 ha en 1988 ; 100 ha en 2010)**
- Une agriculture soumise aux aléas climatiques



Des exploitations concernées par les zones humides à différents niveaux :

- entre 30 et 100 % de leurs surfaces pour les éleveurs de la plaine maritime picarde
- entre 10 et 90% des surfaces pour ceux de la vallée de la Somme





LES PRAIRIES HUMIDES, UN RÔLE IMPORTANT POUR LE TERRITOIRE

Façonnées par l'élevage, les prairies humides sont une composante essentielle du territoire et rendent de nombreux services :

- **Biodiversité** : lieu de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales
- **Paysage** : contribution à la qualité paysagère de nos sites
- **Economie** : support de l'activité d'élevage mais aussi chasse, pêche, randonnée, tourisme ...
- **Eau** : rôle d'épuration et d'amélioration de la qualité de l'eau, zone tampon en cas d'inondation, limitation de l'érosion



Nécessité d'agir pour le maintien de l'élevage et des prairies humides



LE PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ÉLEVAGE EN ZONES HUMIDES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE



Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

Contexte :

- 1/3 des zones à dominante humide du Bassin Artois-Picardie est occupé par des terres exploitées par des agriculteurs (élevage bovin sur prairies humides / maraîchage)
- Importance de maintenir ces surfaces et de favoriser l'usage de pratiques extensives
- Importance de renforcer les conditions de viabilité de ces élevages ou du maraîchage en proposant des solutions adaptées répondant aux dimensions techniques, financières et sociales



Programme d'action spécifique de maintien de
l'agriculture en zones humides depuis 2013



LE PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ÉLEVAGE EN ZONES HUMIDES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

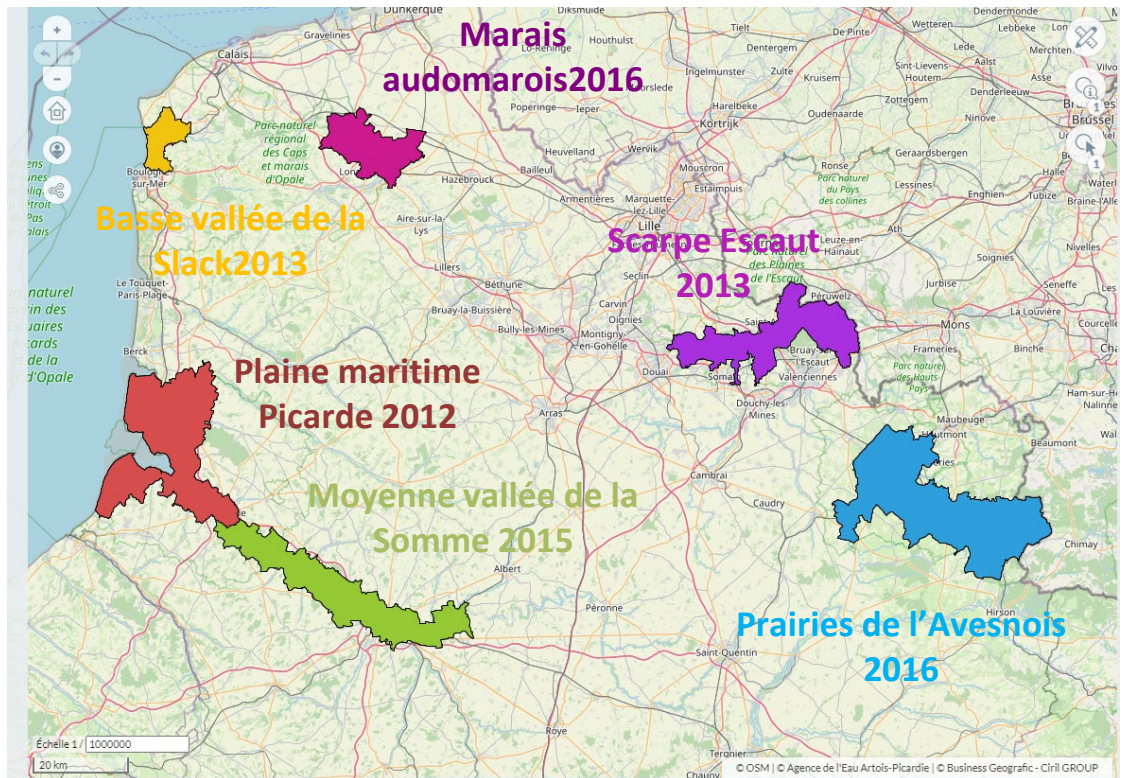


Établissement public du Ministère chargé du développement durable

Points forts ressortis de l'étude de 2013 à 2018 :

- Complémentarité très intéressante avec les prairies sèches
- Utilisation des prairies pendant la période estivale pour le pâturage
- Aptitude au report sur pied, accès à l'eau facilité, bonne valeur alimentaire (équilibre fibre/protéine...)

6 territoires en 2022 :





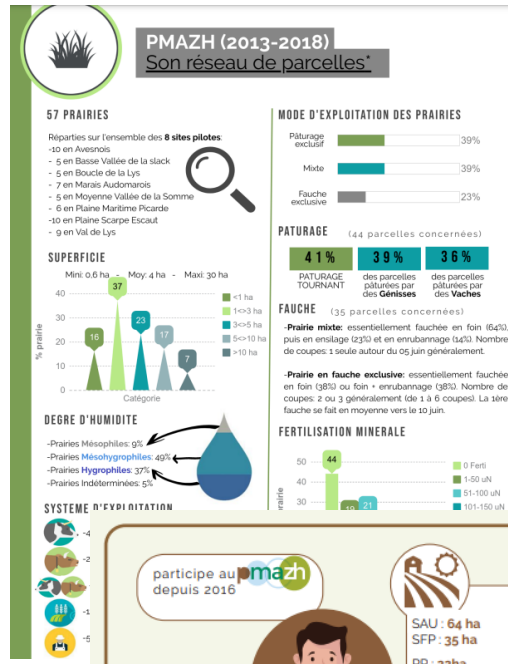
LE PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ÉLEVAGE EN ZONES HUMIDES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Quelques indicateurs de 2013 à 2018

- 150 agriculteurs impliqués dans le programme
- 120 suivis technico-économiques d'exploitation avec accompagnement technique des agriculteurs
- 57 prairies humides ont été suivies
- 100 élevages impliqués dans le programme de gestion du parasitisme



participe au **pmazh** depuis 2016

SAU : 64 ha
SFP : 35 ha
PP : 22ha
PT : 13 ha
• 22 ha pâturés

Mais : 0 ha
Vaches allaitantes : 60 - système naisseur

BERNARD

Evolution du système :

- RÉDUIRE LA FERTILISATION MINÉRALE sur les prairies pâturées - 50 % en moyenne
- MODIFIER SES CRITÈRES d'entrée et de sortie en prairies
- DIMINUER L'ÂGE AU PREMIER VÉLAGE en passant de 33 mois à 24 mois

Résultats économiques :

- Amélioration de la gestion des prairies
soit 1 500 € économisés
- Augmentation du produit viande
soit 2 500 € de produits gagnés



LES ACTIONS MENÉES : LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES (MAE)

Mesures issues de la PAC, les MAE permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent volontairement à préserver l'environnement dans le cadre de contrats de 5 ans financés par l'Europe, l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau.

Sur nos territoires, les mesures proposées sont :

- **La gestion extensive des prairies** (*plusieurs mesures comprenant la limitation du nombre d'animaux; suppression de la fertilisation; retard des dates de fauches, ...*)
- **La remise en herbe de terres cultivées**
- **L'entretien de haies, de mares ou de fossés**



MAEC 2017/2021	Animateurs	Nombre de contrats	Surfaces en prairies engagées	% des prairies engagées	Surfaces remises en herbe	Montant de l'aide / 5 ans
Plaine maritime picarde	SMBS-GLP, CA80	213	2 620 ha	52 %	189ha	2 968 026 €



LES ACTIONS MENÉES : APPUI TECHNIQUE ET ADAPTATION DES PRATIQUES

En complément des suivis technico-économiques, un appui technique est apporté aux éleveurs afin d'adapter les pratiques aux conditions spécifiques liées aux zones humides :

- **Etude et conseil sur une meilleure gestion du parasitisme interne des bovins avec VETEL :**
 - Appui collectif et individuel sur la gestion des prairies et la valorisation du pâturage (démarche patur'ajuste)
 - Expérimentation sur la gestion de l'abreuvement
 - Edition de fiches techniques sur la valorisation des prairies humides
 - Organisation de formations collectives
 - Réalisation de pesées d'animaux et d'analyses fourragères





PROGRAMME PÂTUR'AJUSTE

La démarche pâtur'ajuste développée par SCOPELA depuis 2013 vise à appuyer les éleveurs dans la valorisation des **végétations naturelles** en privilégiant le pâturage.

Elle prend en compte des connaissances scientifiques à la fois agronomiques, écologiques et sur les comportements alimentaires des troupeaux.

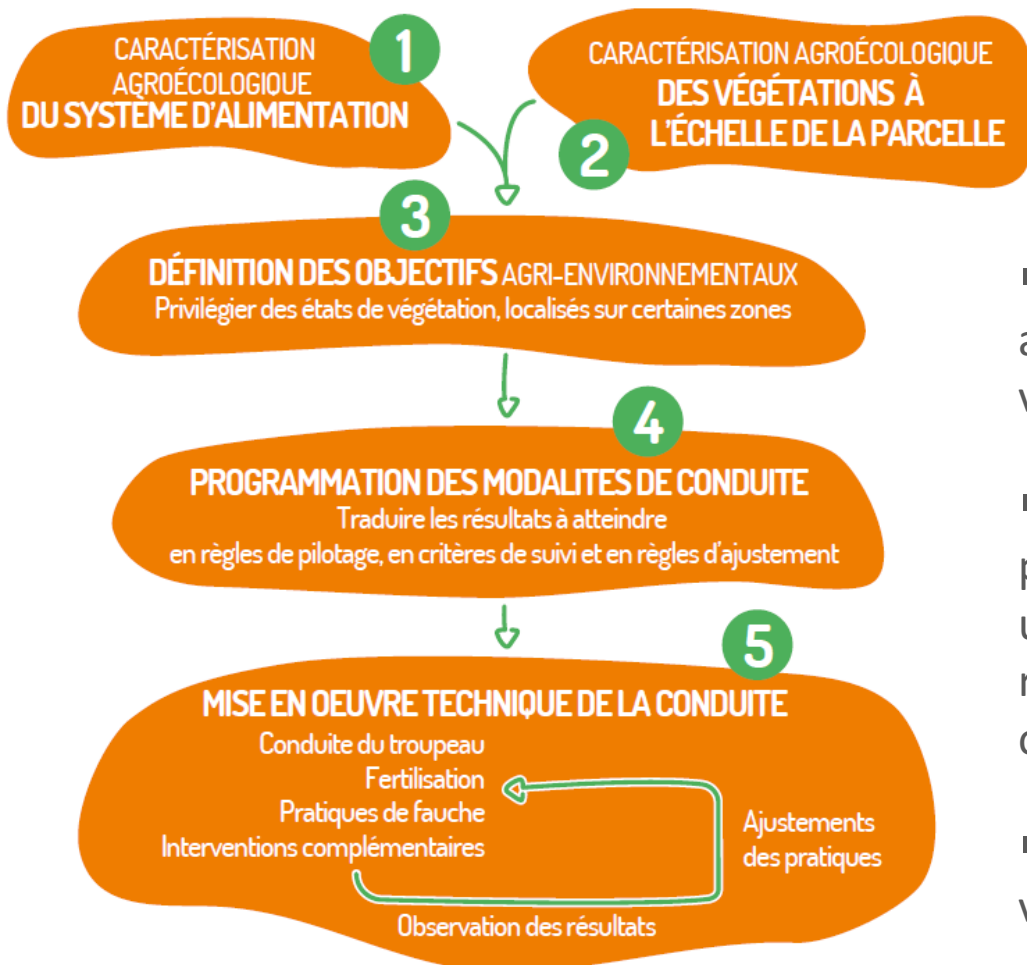
L'objectif principal est de donner à l'éleveur les outils d'observation afin qu'il puisse piloter son pâturage en fonction de ses objectifs.

C'est une démarche de terrain basée sur l'observation de la végétation et du troupeau qui se base sur les objectifs de l'éleveur et qui vise à élargir le regard sur les végétations naturelles





PROGRAMME PATUR'AJUSTE



- 5 étapes intuitives et successives pour aborder la conduite de troupeaux sur des végétations naturelles
- Méthode basée sur la programmation de pratiques d'élevage, leur mise en œuvre et un suivi très régulier permettant de réajuster les pratiques selon les observations
- L'observation des troupeaux et des végétations remise au centre du métier



PROGRAMME PATUR'AJUSTE

En Plaine Maritime Picarde :

- Lancement de l'action avec 3 éleveurs volontaires en 2018 et aujourd'hui 7 éleveurs sont suivis.
- Bilan plutôt positif et plusieurs thématiques abordées avec les éleveurs depuis 2018 : gestion des graminées précoces à pousse rapide (grande féтуque); maîtrise du jonc; spécialisation saisonnière de parc de pâturage pour éviter les « pannes » estivales...
- Tournées des prairies 4 à 8 fois par an et bilan des fermes en fin de saison de pâturage
- Organisation de plusieurs temps collectifs pour favoriser les échanges entre les éleveurs avec un temps de convivialité sous la forme d'apéros prairie.
- Journées d'échanges collectifs à l'échelle du bassin afin de capitaliser les expériences

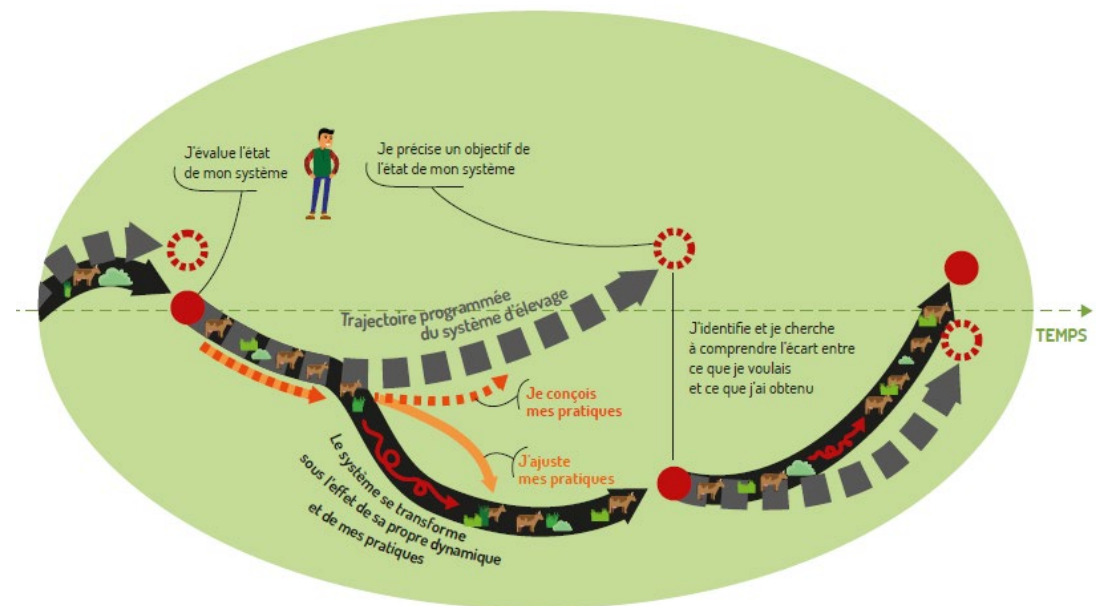




LE PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ÉLEVAGE EN ZONES HUMIDES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Poursuite du Programme Patur'Ajuste 2019-2024 :

- Proposer un appui technique adapté aux besoins des agriculteurs situés dans les zones suivies
- Poursuite de certaines actions du précédent programme : suivi du parasitisme, calcul des marges brutes... et Conseil individuel et collectif supplémentaires proposés aux agriculteurs
- Développement de la démarche Patur'Ajuste sur l'ensemble des territoires
- Communication pour valoriser les résultats du programme et les agriculteurs qui y participent





Merci à tous pour
votre participation !

FORUM DE L'ELEVAGE EN ZONES HUMIDES

Vallée et Baie de Somme

